

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-14/2025**

Date de convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage : 4 avril 2025

Objet : Travaux sylvicoles 2025 et demande de subventions (60%) auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 21 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le programme annuel établi par l'ONF et remis en mairie le 3 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025. La nature des travaux est la suivante : cloisonnement sylvicole (ouverture mécanisée) et dégagement manuel des régénérations naturelles.

Considérant qu'une coupe de bois également à prévoir en parcelle 4-7 pour environ 300 m³

Considérant le plan de financement prévisionnel établi relatif au projet en forêt communale :

- Travaux sylvicoles en parcelle 5-6 (*dépenses subventionnables : cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles*) : 7 940 € HT
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 214 €
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26 : 2 214 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 3 512 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la réalisation des travaux susmentionnés (*cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles*) et la réalisation d'une coupe de bois

APPROUVE le plan de financement présenté

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables conformément au plan de financement prévu

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2025

Le Maire


Pierre COLOMB